



## Comité Santé-Sécurité Québec

### Pourquoi un Comité Santé, Sécurité?

Le Comité Santé, Sécurité se compose de quatre (4) membres tous élus en assemblée par les membres du syndicat. Ainsi que d'un Représentant à la prévention, Le but premier du comité est de préserver l'intégrité physique des employés(es) dans leur milieu de travail. Tout événement ou incident se doit d'être rapporté au comité dans les plus bref délais pour qu'un rapport d'accident ou de condition dangereuses soit émis pour éviter des problèmes auprès de l'employeur.

---

### Que faire en cas d'accident de travail.

#### 1. Avisez rapidement l'employeur

Si vous êtes victime d'un accident du travail, et ce, **quelle qu'en soit la gravité**, vous devez aviser l'employeur dès que possible.

#### 2. Consultez rapidement un médecin

Ne tardez pas à consulter un médecin, **de votre choix**, même si votre blessure semble **mineure**. Lors de cette consultation médicale, informez votre médecin que **la blessure a été causée par un accident de travail** et indiquez-lui, non seulement votre blessure principale, mais aussi **toute autre douleur ou symptôme**.

---

### Comité Santé-Sécurité Québec

Rep. en prévention	Stéphane Petitclerc	Tél. Bureau:	(418) 654-3434 poste 6158
		Courriel :	<a href="mailto:s.petitclerc@scfp3535.com">s.petitclerc@scfp3535.com</a>

Élus sur le Comité	Jean-Pierre Pépin Denis Morand
--------------------	-----------------------------------